

# LES OBLIGATIONS DE COMMUNICATION 2021-2027

Webinaire du 18/04/2023

**Interreg**



Cofinancé par  
l'Union Européenne  
Cofinanziato  
dall'Unione Europea

**France – Italia ALCOTRA**



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione  
**ALCOTRA 2021-2027**

# LA COMMUNICATION DANS LE RÈGLEMENT RPDC & INTERREG 2021-2027

## Une approche unique pour la communication

**Règlement (UE) 2021 - 1060 portant dispositions communes (RPDC)** [relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche, etc...]

- ART.47-49 définit le cadre pour AG et bénéficiaires en terme de visibilité et transparence
- caractéristiques techniques de l'utilisation de l'emblème de l'Union

**Règlement (UE) 2021 - 1059 relatif à la coopération territoriale européenne (CTE)**

- ART. 36 → Transparence et communication
- Article 36 et Annexe IX du RPDC → Spécifications techniques



**Interreg**



Cofinancé par  
l'Union Européenne  
Cofinanziato  
dall'Unione Europea

**France – Italia ALCOTRA**



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione  
**ALCOTRA 2021-2027**

# LES REGLES DE COMMUNICATION SONT ENCORE UN TABOU ?

## Repetitio est mater studiorum

- Règles dans le [Manuel du Programme](#)
- Règles dans la convention

## Le Programme vous accompagne

- [Guide de communication](#)
- Webinaires, ateliers et tout autre outil de support qui s'avère nécessaire
- emails, téléphone, signaux de fumée, etc. → les projets peuvent demander l'approbation à la chargée de communication



GUIDE DE COMMUNICATION

**UN NOUVEAU LOGO**  
pour plus d'impact à travers toute l'europe

**LES PARTENAIRES DU PROGRAMME**  
adoptent ainsi le logo commun à tous  
les programmes Interreg en Europe,  
conformément au cadre réglementaire  
pour la période 2021-2027.

L'objectif de cette démarche ?  
Une plus grande visibilité. De cette façon,  
Interreg sera plus facilement reconnaissable  
par la population grâce à ce logo commun.

**VERS PLUS DE SIMPLICITÉ  
POUR LES BÉNÉFICIAIRES**

Ce nouveau logo ouvre la voie des obligations  
de communication simplifiées pour les  
bénéficiaires de la période 2021-2027.  
Ce seul logo regroupe toutes les mentions  
à afficher sur les supports réalisés par les  
projets. Ainsi, les bénéficiaires peuvent  
consacrer davantage de leur temps au fond,  
plutôt qu'à la forme de leur communication.

**LES OBLIGATIONS D'INFORMATION  
ET DE COMMUNICATION 2021-2027  
POUR LE PROGRAMME INTERREG VI-A  
FRANCE-ITALIE ALCOTRA**

La communication contribue au succès  
d'un projet. L'objectif de la communication  
autour des projets est de rendre visible l'action  
concrète de l'Union européenne et l'impact  
positif des fonds européens sur le quotidien  
des citoyens du territoire ALCOTRA. Cet  
objectif comporte des obligations pour chaque  
bénéficiaire en matière de transparence et de  
communication, conformément à l'article 36  
du règlement (UE) 2021/1059.

Ce document présente les obligations minimales à respecter,  
mais les porteurs sont encouragés à communiquer et à informer  
largement sur ces financements, tout au long du projet.

[www.interreg-alcotra.eu](http://www.interreg-alcotra.eu)

 **La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione  
ALCOTRA 2021-2027

# CHECKLIST DES RÈGLES DE COMMUNICATION ET DE VISIBILITÉ

LORSQUE LES BENEFICIAIRES COMMUNIQUENT...

- ❑ Tous les projets sont décrits sur leurs sites web, réseaux sociaux
- ❑ Ils doivent utiliser la mention (co-) financé pour souligner le soutien Interreg.
- ❑ Ils ont des belles plaques.
- ❑ Des affiches qui ne sont pas si mal non plus.
- ❑ Les opérations d'importance stratégique doivent vraiment savoir comment organiser des événements.
- ❑ Les microprojets sont amusants aussi, ils doivent savoir comment atteindre leurs bénéficiaires finaux.
- ❑ La voie de la correction financière est ouverte au cas où des partenaires ne respectent pas les règles de communication. Mais ils ne le feront pas ! 😊



Interreg



Cofinancé par  
l'Union Européenne  
Cofinanziato  
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione  
ALCOTRA 2021-2027

# ARTICLE 47

## Règlement (UE) 2021 - 1060 portant dispositions communes (RPDC)

### Emblème de l'Union

Lorsqu'ils exercent des activités de visibilité, de transparence et de communication, les États membres, les autorités de gestion et les bénéficiaires utilisent l'emblème de l'Union conformément à l'annexe IX



[Télécharger "logos Interreg ALCOTRA 2021-2027"](#)

Interreg



Cofinancé par  
l'Union Européenne  
Cofinanziato  
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione  
ALCOTRA 2021-2027

# ARTICLE 47

## Règlement (UE) 2021 - 1060 portant dispositions communes (RPDC)

Qu'est-ce qui ne va pas avec cette photo ?



Interreg



Cofinancé par  
l'Union Européenne  
Cofinanziato  
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione  
ALCOTRA 2021-2027



# ARTICLE 47

## Règlement (UE) 2021 - 1060 portant dispositions communes (RPDC)

À quoi cela devrait ressembler



Interreg



Cofinancé par  
l'Union Européenne  
Cofinanziato  
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione  
ALCOTRA 2021-2027

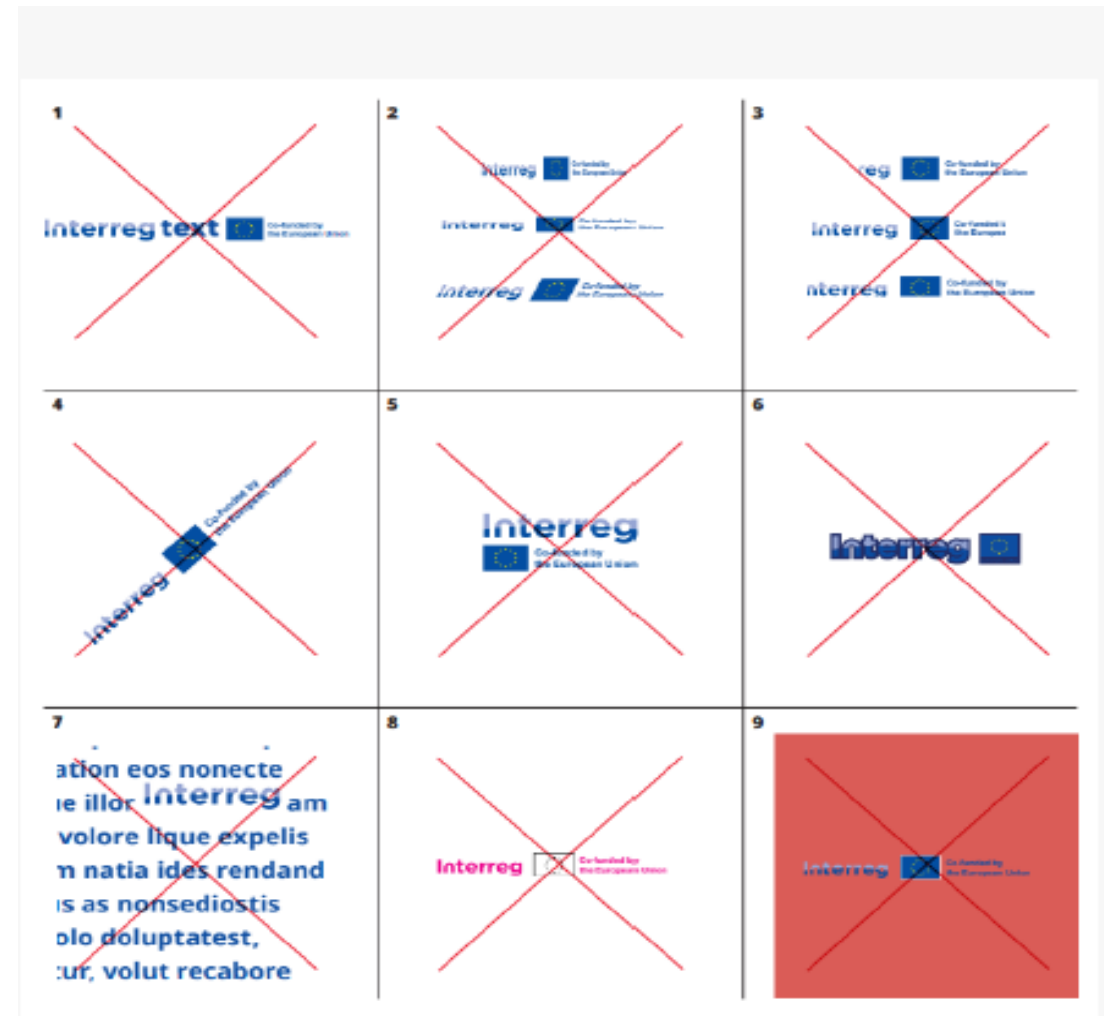
# ARTICLE 47

## Règlement (UE) 2021 – 1060

### portant dispositions communes (RPDC)

#### Mauvaise utilisation du logo

- La référence au Fonds européen de développement régional n'est plus nécessaire pour la période 2021-2027.
  - La seule mention à utiliser est « Cofinancé par l'Union européenne », sans référence à des fonds spécifiques
1. N'utilisez aucun autre élément typographique sur la même ligne du logo
  2. Ne pas inverser, déformer, étirer, incliner ou modifier le logo en aucune façon.
  3. Ne pas couper le logo
  4. Ne pas faire pivoter le logo. La seule utilisation correcte du logo est à l'horizontale à un angle de 0°.
  5. Ne pas modifier la composition des éléments du logo. Ils sont invariables.
  6. N'utilisez pas de contour autour du logo
  7. N'utilisez pas le logo dans le corps du texte. Dans le corps du texte, utilisez simplement le mot Interreg dans la police du corps du texte.
  8. Ne pas utiliser le logo dans une autre couleur que la version couleur standard ou les variations acceptées.
  9. Évitez autant que possible les arrière-plans colorés. Fonds blancs à privilégier à tout moment.



Interreg



Cofinancé par  
l'Union Européenne  
Cofinanziato  
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione  
ALCOTRA 2021-2027



# ARTICLE 36

## Règlement (UE) 2021 - 1059 relatif à la coopération territorial européenne (CTE)

Chaque partenaire d'une opération Interreg ou chaque organisme mettant en œuvre un instrument financier fait mention du soutien octroyé par un fonds Interreg à l'opération Interreg:

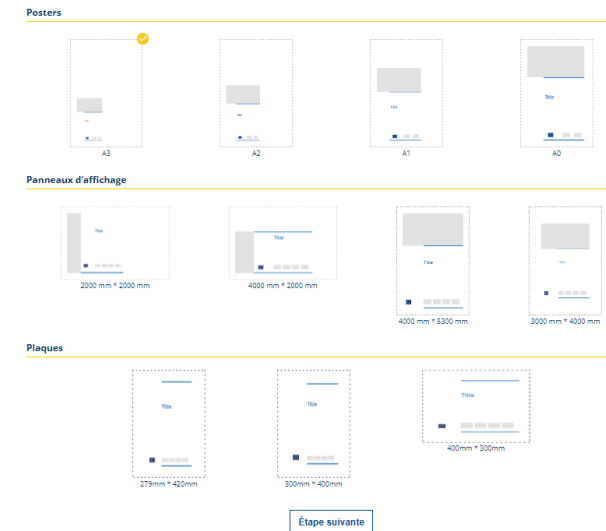
- en fournissant sur le site **internet officiel** ou les **réseaux sociaux** du partenaire, lorsque ces sites existent, une description succincte de l'opération Interreg, en rapport avec le niveau du soutien octroyé par un fonds Interreg, y compris de sa finalité et de ses résultats, qui met en lumière le soutien financier du fonds Interreg;
- en apposant de manière visible une mention mettant en avant le soutien octroyé par un fonds Interreg sur les **documents et les supports de communication** relatifs à la mise en œuvre de l'opération Interreg qui sont destinés au grand public ou aux participants;
- en apposant des **plaques ou des panneaux d'affichage** durables bien visibles par le public, présentant l'emblème de l'Union conformément aux caractéristiques techniques figurant à l'annexe IX du règlement (UE) 2021/1060, dès que commence la réalisation physique d'une opération Interreg comprenant des investissements matériels, l'achat d'équipement ou l'installation d'équipement acheté, pour les opérations soutenues par un fonds Interreg dont le coût total dépasse 100 000 EUR;
- pour les opérations Interreg ne relevant pas du point c), en exposant à l'attention du public au moins une **affiche de format A3** au minimum ou un affichage électronique équivalent, présentant des informations sur l'opération Interreg qui mettent en avant le soutien octroyé par un fonds Interreg;
- pour les **opérations d'importance stratégique** et les **opérations dont le coût total dépasse 5 000 000 EUR**, en organisant un **événement de communication** et en y associant la Commission et l'autorité de gestion responsable en temps utile.

Pour posters, panneaux d'affichage et plaques



[Générateur en ligne de la Commission](#)

### Étape 1 : SÉLECTION DE FORMAT



Interreg



Cofinancé par  
l'Union Européenne  
Cofinanziato  
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione  
ALCOTRA 2021-2027

# ARTICLE 36

## Règlement (UE) 2021 - 1059 relatif à la coopération territorial européenne (CTE)

5) En ce qui concerne les fonds pour **petits projets**, le bénéficiaire s'assure au moyen des conditions contractuelles que les destinataires finaux respectent les exigences en matière de communication publique concernant l'opération Interreg.

6) Lorsqu'aucune **action corrective** n'a été mise en place, l'autorité de gestion applique des mesures, dans le respect du principe de proportionnalité, en annulant jusqu'à 2 % du soutien octroyé par les fonds:

- a) au **bénéficiaire** concerné qui ne respecte pas les obligations qui lui incombent en vertu de l'article 47 du règlement (UE) 2021/1060 et des paragraphes 4 et 5 du présent article; et/ou
- b) au destinataire final concerné d'un fonds pour petits projets ou d'instruments financiers qui ne respecte pas les obligations énoncées au paragraphe 5 du présent article.



Interreg



Cofinancé par  
l'Union Européenne  
Cofinanziato  
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione  
ALCOTRA 2021-2027

# OPÉRATIONS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

## Une nouveauté 2021-2027

*Un nouveau défi pour la communication, le suivi et la participation de la Commission Européenne*

- ... apportent une contribution significative à la réalisation des objectifs du programme.
- ... impliquent des mesures spécifiques de suivi et de communication.
- ... visent à raconter l'histoire d'un programme.



**Interreg**



Cofinancé par  
l'Union Européenne  
Cofinanziato  
dall'Unione Europea

**France – Italia ALCOTRA**




**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione  
**ALCOTRA 2021-2027**


# À QUOI POURRAIT RESSEMBLER UN ÉVÉNEMENT DE COMMUNICATION ?



des **campagnes** dédiées autour de l'opération




événements favorisant **une plus grande mobilisation** et impliquant les utilisateurs finaux ou les publics cibles, comme les concours, les visites guidées, les ateliers, etc.




**événements d'inauguration ou de clôture**, comme l'ouverture d'un centre, des travaux de finition, etc.




événements spécifiques offrant une **expérience de projet unique**, tels qu'expositions, contes, pièces de théâtre, défilés de mode, etc.



événements assurant une **forte couverture médiatique**, comme les conférences de presse, les visites de journalistes au projet et d'autres formats



tout autre format d'**événement ou activité de communication** qui reconnaît le soutien des fonds et qui fait intervenir le CE et l'AG



activités mettant en valeur les **réalisations des projets** (visites de laboratoires, installations rénovées, visites sur le terrain, portes ouvertes, foires, etc.)

Interreg



Cofinancé par  
l'Union Européenne  
Cofinanziato  
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione  
ALCOTRA 2021-2027



# QUELQUES RECOMMANDATIONS

- Utiliser des termes simples
- Traduire dans les deux langues du Programme
- Prêter attention au caractère transfrontalier des activités de communication (**EXEMPLES À NE PAS SUIVRE**: un événement de clôture en France avec les partenaires français, un événement de clôture en Italie avec les partenaires italiens; cartes de parcours touristiques transfrontaliers retraçant uniquement les parcours italiens; produits de projets disponibles dans une seule langue et jamais traduits)
- Faire la différence – avoir un impact !



COMUNICATO STAMPA – 15 febbraio 2023

INAUGURATO IL PERCORSO TRANSFRONTALIERO SKIALP.  
ITALIA E FRANCIA UNITE DA 11 CHILOMETRI DI NUOVO TRACCIATO PER LO  
SCIALPINISMO AL PICCOLO SAN BERNARDO TRA SAVOIA E VALLE D'AOSTA

Operativo e percorribile da oggi il nuovo tracciato internazionale, con scorcio sul Monte Bianco, dedicato allo sci-alpinismo. Un'occasione per praticare l'attività sulla neve scoprendo luoghi di importante valore naturalistico, storico e culturale del territorio italiano e francese al Piccolo San Bernardo.

L'iniziativa è sostenuta dal programma europeo Interreg ALCOTRA Italia-Francia con la partecipazione dei Comuni di La Thuile (coordinatore), Séz, Montvalezan, della Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (CCHT) e del GEIE La Thuile La Rosière Sud Mont-Blanc.

14 febbraio 2023 – Un nuovo **percorso senza frontiere** offre da oggi agli appassionati di sci-alpinismo l'occasione per vivere un'esperienza potente e rigenerante sotto il profilo fisico ed emotivo. Gli undici chilometri di **tracciato sono dotati di segnaletica** per la sicurezza e la serenità degli sciatori, e di **una app web che consente la geolocalizzazione** ([www.espacesanbernardo.eu](http://www.espacesanbernardo.eu)) e la scoperta dei punti di maggiore interesse.

Il percorso permette di esplorare pendii e altipiani dell'**Espace San Bernardo** passando da



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 15 février 2023

INAUGURATION DU PARCOURS TRANSFRONTALIER SKIALP.  
FRANCE ET ITALIE RÉUNIES PAR LES 11 KILOMÈTRES D'UNE NOUVELLE LIAISON  
DE SKI DE RANDONNÉE AU PETIT-SAINT-BERNARD, ENTRE SAVOIE ET VALLÉE D'AOSTE

La nouvelle liaison internationale de ski de randonnée, avec vue sur le mont Blanc, est opérationnelle et accessible dès aujourd'hui. Une occasion de pratiquer cette activité tout en découvrant des lieux d'une importante valeur naturelle, historique et culturelle sur le territoire italien et français du Petit-Saint-Bernard, entre la Vallée d'Aoste et la Haute-Tarentaise.

L'initiative est soutenue par le Programme européen Interreg ALCOTRA France-Italie avec la participation des communes de La Thuile (coordinateur), Séz et Montvalezan, de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (CCHT) et du GEIE La Thuile La Rosière Sud Mont-Blanc.

14 février 2023 – Un **nouvel itinéraire sans frontières** offre désormais aux amateurs de ski de randonnée la possibilité de vivre une expérience puissante et régénératrice sur le plan physique et émotionnel. Les onze kilomètres de piste **sont balisés** pour la sécurité et la sérénité des skieurs, qui peuvent profiter d'une **application web qui permet la géolocalisation** ([www.espacesanbernardo.eu](http://www.espacesanbernardo.eu)) et la découverte des points d'intérêt.

L'itinéraire permet d'expérimenter les pentes et les plateaux de **l'Espace San Bernardo** à une altitude comprise entre 1 460 et 2 574 mètres. Des vues inoubliables sur les sommets enneigés du massif du **Mont-Blanc**, les glaciers éternels du **Rutor** et les étendues plus douces du **Petit-Saint-Bernard**, avec sa riche histoire humaine marquée au cours des siècles par le passage de marchands, pèlerins et armées.

Une occasion rare de se confronter à la puissance de la montagne.

L'**itinéraire transfrontalier Skialp**, qui peut être emprunté aussi bien du côté italien que du côté français, offre en somme une occasion rare de se confronter à une **montagne sans frontières**, restituant toute sa puissance pour le plaisir des yeux et de l'esprit.

Le parcours au départ de La Thuile en Italie, d'une longueur de 11 kilomètres, démarre depuis Les Suches (2 176 m) et se poursuit sur environ 4 kilomètres le long d'une piste battue que l'on peut parcourir **en toute sécurité**, pour atteindre le Col du Bebedère (2 558 m). De là, il est possible de continuer vers la France en suivant la piste des Carabiniers qui mène au point de



Interreg



Cofinancé par  
l'Union Européenne  
Cofinanziato  
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



## RESSOURCES UTILES

- [Lignes directrices opérationnelles sur l'utilisation de l'emblème de l'UE](#)
- [Guide des obligations de communication 2021-2027](#)
- [Pour télécharger les logos Interreg ALCOTRA](#)
- Pour télécharger les icônes des objectifs spécifiques : [Inforegio - Download centre for visual elements](#)
- [Interreg Brand Design Manual 2021 – 2027](#)
- [Générateur en ligne de la Commission Européenne pour posters, panneaux d'affichage et plaques](#)



**Interreg**



Cofinancé par  
l'Union Européenne  
Cofinanziato  
dall'Unione Europea

**France – Italia ALCOTRA**



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione  
**ALCOTRA 2021-2027**

  
[www.interreg-alcotra.eu](http://www.interreg-alcotra.eu)

**Interreg**



Cofinancé par  
l'Union Européenne  
Cofinanziato  
dall'Unione Europea

**France – Italia ALCOTRA**



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione  
**ALCOTRA 2021-2027**